



CONSEIL SYNDICAL DU 29 NOVEMBRE 2022

2022.051 – INSTALLATION D'UN NOUVEAU MEMBRE TITULAIRE REPRESENTANT LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION TERRE DE PROVENCE – DELIBERATION DEPOSEE SUR TABLE

24 Elus membres du conseil syndical				Suffrages exprimés
Titulaires Présents	Suppléants Présents	Procurations	Absents	
13	2	3	11	18

Présents

<u>ACCM</u>: Monsieur Jacques AUFRERE, Madame Catherine BALGUERIE-RAULET, Madame Françoise FAVIER, Monsieur Lucien LIMOUSIN, Monsieur Hervé MISTRAL, Madame Laurie PONS, Monsieur Pierre RAVIOL;

<u>CCVBA</u>: Monsieur Jean MANGION, Monsieur Gérard GARNIER (suppléant); Monsieur Lionel ESCOFFIER (suppléant);

<u>TPA</u>: Madame Corinne CHABAUD, Monsieur Jean-Marc MARTIN-TEISSERE, Monsieur Michel PECOUT, Monsieur Serge PORTAL, Monsieur Pierre HUBERT-MARTIN.

Absents excusés

<u>ACCM</u>: Monsieur Fabien BOUILLARD, Monsieur Patrick de CAROLIS, Monsieur Jean-Michel JALABERT, Madame Marie-Rose LEXCELLENT;

CCVBA: Monsieur Hervé CHERUBINI, Madame Pascale LICARI, Madame Anne PONIATOWSKI, Monsieur Bernard WIBAUX,

TPA: Monsieur Jean-Christophe DAUDET, Monsieur Yves PICARDA, Monsieur Michel GAVANON.

Procurations

Monsieur Jean-Christophe DAUDET à Monsieur Jean-Marc MARTIN-TEISSERE; Monsieur Patrick de CAROLIS à Madame Catherine BALGUERIE-RAULET; Monsieur Serge PORTAL à Madame Corinne CHABAUD.

Secrétaire de séance : Monsieur Lucien LIMOUSIN

0_0_0_0_0_0_0_0_0_0_0

Rapporteur: Monsieur Michel PECOUT

Vu la délibération du PETR n° 2020.024 du 24 septembre 2020 portant installation des membres titulaires et suppléants du PETR ;

Vu la délibération n° 127/2020 du conseil communautaire de Terre de Provence Agglomération adoptée en date du 19 novembre 2020 ;

Vu la délibération n° 8 du Conseil communautaire de la Communauté ACCM en date du 07 avril 2021 modifiant la délibération n° 2020-088 du 30 juillet 2020 de désignation de ses représentants ;

Vu la décision du Conseil d'Etat n°451030 en date du 22 novembre 2021 portant annulation des élections municipales et intercommunales de Saint-Rémy-de-Provence ;

Vu les résultats des élections communales et intercommunales organisées par la commune de Saint-Rémy-de-Provence en date du 23 et 30 janvier 2022 ;

Vu la délibération n° 10/2022 du conseil communautaire de la Communauté de communes Vallée des Baux Alpilles, séance du 11 février 2022;

Vu la délibération n° 2022.019 portant installation d'un nouveau membre issu du conseil communautaire de la Communauté d'agglomération Arles Crau Camargue Montagnette;

Vu la délibération n° 2022-036 de la Communauté d'Agglomération Terre de Provence adoptée le 15 septembre 2022 portant désignation de Monsieur Marc TROUSSEL comme représentant au conseil syndical du PETR suite au décès de Monsieur Max GILLES, Maire d'Eyragues;



Considérant que ces décisions ont déjà été prises en compte dans la composition des instances du PETR;

Considérant la nouvelle délibération adoptée par le Conseil communautaire de Terre de Provence n° 160/2022 le 17 novembre 2022 portant désignation de Monsieur Michel GAVANON, Maire d'Eyragues, en qualité de membre titulaire au PETR du Pays d'Arles, en remplacement de Monsieur Marc TROUSSEL;

Considérant les statuts du PETR qui prévoient la désignation par les organes délibérant des intercommunalités membres du PETR de leurs représentants titulaires et suppléants selon la répartition suivante :

- 11 sièges à la Communauté d'agglomération Arles Crau Camargue Montagnette
- 5 sièges à la Communauté de communes Vallée des Baux Alpilles
- 8 sièges à la Communauté Terre de Provence Agglomération

Je vous propose mes chers collègues de :

1 - FIXER les membres titulaires et suppléants du PETR du Pays d'Arles comme suit ;

Délégués Titulaires	ACCM	Délégués suppléants		
Patrick de CAROLIS		Sophie ASPORD		
Marie-Rose LEXCELLENT		Christophe LAUFRAY		
Lucien LIMOUSIN		Roland PORTELA		
Françoise FAVIER		Mandy GRAILLON		
Jean-Michel JALABERT		Gérard QUAIX		
Jacques AUFRERE		Éva CARDINI		
Hervé MISTRAL		Raphaël MEGALIZZI		
Pierre RAVIOL		Érick SOUQUE		
Laurie PONS		Frédéric IMBERT		
Fabien BOUILLARD		Claire de CAUSANS		
Catherine BALGUERIE-RAULET		Clotilde MADELEINE		
Délégués Titulaires <u>CCVBA</u>		Délégués suppléants		
Hervé CHERUBINI		Alice ROGGIERO		
Pascale LICARI		Gérard GARNIER		
Bernard WIBAUX		Jean-Christophe CARRE		
Anne PONIATOWSKI		Lionel ESCOFFIER		
Jean MANGION		Laurent GESLIN		
Délégués Titulaires	<u>TPA</u>	Délégués suppléants		
Corinne CHABAUD		Marcel MARTEL		
Jean-Marc MARTIN-TEISSERE		Gilles MOURGUES		
Serge PORTAL		Jean-Louis LEPIAN		
Jean-Christophe DAUDET		Éric LECOFFRE		
Michel PECOUT		Georges JULLIEN		
Michel GAVANON		Daniel ROBERT		
Pierre-Hubert MARTIN		Manon NOEL		
		MONOTHOLL		

LA DELIBERATION SOUMISE AU VOTE EST ADOPTEE A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS ET REPRESENTES.

Le Président.

PETR du Pays d'Arles - Couvent Saint Césaire - Impasse des Mourgrées - 73200 ARCE Délibération - Conseil syndical du 29 payembre 2022

22